



Université de Carthage
Institut des Hautes Etudes Commerciales

Licence Appliquée en Gestion (spécialité Comptabilité)
2012-2013

Cours de Contrôle Interne
3^{ème} Année LAG (Comptabilité)

TD N° 9

Examen de Contrôle Interne
Janvier 2010

3^{ème} Année LAC
Durée de l'épreuve : 2h

Enseignantes : Mme Salma DAMAK-AYADI
Mme Fatma BEN JEDIDIA-HADIJI

Question de cours :

« Le facteur humain est un atout pour le contrôle interne mais il pourrait en devenir le maillon faible ».
Expliquez en justifiant votre réponse par des exemples.

Cas pratique 1 :

Précisez les risques potentiels sur le patrimoine et les états financiers des faiblesses suivantes concernant les procédures de Ventes-Clients de la société « VACAMODE » :

- Les vendeurs acceptent les commandes et établissent les bons de livraison factures (BLF) sans conserver un exemplaire.
- Les BLF ne sont pas pré numérotés.
- Le magasinier ne reçoit pas une copie des BLF.
- Les vendeurs ne contrôlent pas la solvabilité et les encours clients.
- La facturation ne fait l'objet d'aucun contrôle.
- Lorsque le client se présente directement au magasin, les sorties de stocks pour les ventes directes au comptant sont gérées par le magasinier sans aucune autorisation préalable des vendeurs.
- Les valeurs circulent sans récépissé.
- Le caissier ne procède pas à l'arrêt et à la vérification de la caisse.
- Le caissier tient le journal caisse des ventes au comptant.
- Le comptable tient le journal des ventes à crédit à partir des exemplaires des BLF retournés par le client.
- Absence de procédures d'annulation des BLF après l'enregistrement.

Cas pratique 2 :

Dans le cadre de votre stage de formation au sein d'un cabinet d'audit « AUDITA », vous êtes chargé de participer à l'évaluation du système de contrôle interne de la société « MIRA ». M. Miladi, responsable de votre formation, vous fournit les documents concernant les procédures de stocks de cette société à savoir les instructions d'inventaire physique fournies par la société « MIRA » au cabinet d'audit (voir Annexe à la page 2).

M. Miladi vous demande de lui préparer un rapport dans lequel vous :

1. Rappelez les objectifs de l'évaluation du système de contrôle interne.
2. Rappelez les objectifs essentiels de l'inventaire physique des stocks.
3. Commentez les instructions d'inventaire physique de la société « MIRA ».
4. Précisez les instructions qui font défaut.

Annexe : Les instructions d'inventaire physique

Société « MIRA »

Tunis, le 16 décembre 2009

Instructions d'inventaire physique

Conformément aux dispositions prévues par le système comptable des entreprises et par le code des sociétés commerciales, il sera procédé à un inventaire physique exhaustif des stocks détenus par la société. Il est rappelé à cette occasion que la direction générale attache la plus haute importance aux travaux d'inventaire de l'exercice 2009.

Un comité formé du directeur financier et du responsable de la cellule audit interne est désigné comme premier responsable de l'inventaire physique des stocks. Il lui appartient de définir les procédures et supports à utiliser pour le comptage et pour l'exploitation des résultats de l'inventaire par le service comptabilité. Le comité est chargé également de sensibiliser les équipes de comptage sur les procédures à suivre, et de veiller à leur application de manière rigoureuse.

La composition des équipes de comptage est fixée comme suit :

Equipe 1 : M. Ben Hamida (service comptabilité) et A. Chahed (service contrôle de gestion)

Equipe 2 : F. Omri (magasinier) et S. Hached (service recouvrement)

Equipe 3 : L. Haji (service contrôle de gestion) et O. Gidara (service comptabilité)

Les chefs de magasin sont chargés de veiller à la préparation des aires de stockage et au rangement des articles en stock préalablement aux opérations de comptage. Toutes les aires de stockage doivent être identifiées au moyen de panneaux indicateurs, de même que tous les caissiers doivent être dûment étiquetés et référencés.

Chaque article doit faire l'objet d'un double comptage. Les opérations de comptage seront entamées le 27/12/2009 et se dérouleront jusqu'au 31/12/2009.

La cellule audit interne est chargée de veiller au bon déroulement des opérations de comptage et de superviser le rapprochement des quantités sur les fiches de stock aux résultats de l'inventaire physique.

Un rapport d'inventaire doit être élaboré par le comité d'inventaire et présenté à la direction générale au plus tard le 10/01/2010.

Vous êtes tous priés de respecter ces instructions.

La direction générale

Signature